

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 13 FÉVRIER 2023, À 16 h,
À LA SALLE DE RÉUNION.

Présents :

Madame Johanne Cormier	Pro-Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Monsieur Régnald Blais	Conseiller # 5

Absents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assiste également à la séance:
Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame Johanne Cormier, pro-maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 16h02.

RÉSOLUTION N°019-02-2023
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Régnald Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION N°020-02-2023
DOSSIER ÉROSION DES BERGES / DEMANDE D'APPUI

Attendu que le secteur de 50 mètres de rue où se retrouve le stationnement du site du Festival à l'ouest du village est un endroit central pour les résidents et les touristes ;

Attendu que ce 50 m de rue est le seul accès à la plage pour toutes les activités communautaires et touristiques confondues ;

Attendu que le secteur de plage du site du Festival d'Aguanish est au cœur du village et des activités communautaires et touristiques ;

Attendu que le site du Festival a perdu 3 mètres de stationnement sur toute la largeur du 50 m dans les trois (3) dernières années ;

Attendu que l'érosion des berges dans ce secteur est en plein cœur du village et met en péril les activités estivales pour la saison 2023;

Attendu que les retombées économiques reliées au tourisme sont majeures dans le village et plusieurs commerces et petites entreprises sont ouverts seulement en saison estivale;

Attendu que les solutions à l'érosion des berges sont un processus à long terme ;

Attendu que les mesures d'atténuation temporaires de l'érosion des berges sont requises afin de sauver la saison touristique 2023;

Attendu que des demandes de permis et d'aide financière doivent être déposées dans différents ministères dans le but d'effectuer des travaux correctifs temporaires;

Attendu qu'il y a urgence de la situation;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité d'Aguanish demande à la MRC de Minganie de l'appuyer dans son processus de mesures d'atténuation temporaires d'érosion des berges dans le secteur du site du festival et ses demandes de permis et d'aide financière afin de corriger la situation d'érosion pour sauver la saison touristique 2023.

**RÉSOLUTION N°021-02-2023
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION**

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Régnald Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 16h10.

Marlène Blais
Greffière-Trésorière-Adjointe

Johanne Cormier
Pro-Maire